

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU

OBJET :

Séance du 21 février 2020

CANDIDATURE DU
POLE
METROPOLITAIN
DU GENEVOIS
FRANÇAIS AUX
APPELS
A MANIFESTATION
D'INTERET ET
DISPOSITIFS
CONTRACTUELS

L'an deux mil vingt, le vingt et un février, à onze heures trente, le Bureau, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes du Genevois sous la présidence de

Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 14 février 2020

Secrétaire de séance : Gabriel DOUBLET

Membres présents :

N° BU2020-10

• Délégués titulaires :

Nombre de délégués
titulaires

en Exercice : 16

Nombre de délégués

Présents : 10

M. Jean DENAIS – M. Christophe BOUVIER – M. Gabriel DOUBLET – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Stéphane VALLI – M. Jean-François CICLET – M. Jean NEURY – M. Christian DUPESSEY – M. Gilbert ALLARD – M. Christophe MAYET

• Délégués excusés :

M. Marin GAILLARD – M. Régis PETIT – M. Patrice DUNAND – M. Antoine VIELLIARD – M. Jean-Pierre MERMIN – M. Louis FAVRE

CANDIDATURE DU POLE METROPOLITAIN DU GENEVOIS
FRANÇAIS AUX APPELS A MANIFESTATION
D'INTERET/DISPOSITIFS CONTRACTUELS

Le Pôle métropolitain du Genevois français, agit pour le compte de ses membres, dans quatre domaines : la mobilité, la transition écologique, l'aménagement du territoire, l'économie et la formation. Pour mener à bien les missions qui lui ont été confiées mais aussi soutenir ses membres dans la réalisation de projets d'intérêt métropolitain, le Pôle métropolitain recherche des ressources financières auprès de ses partenaires institutionnels en candidatant à des dispositifs contractuels, des programmes d'investissement ou en répondant à des appels à manifestation d'intérêt (AMI).

Dans ce cadre deux appels à manifestations d'intérêts - pour lesquels le Pôle métropolitain est éligible – feront l'objet d'une réponse.

Le premier dispositif appelé « France Mobilités - Territoires d'expérimentation de nouvelles mobilités durables » (AMI TENMoD), est porté par l'ADEME. Il vise à encourager de nouvelles solutions de mobilités quotidiennes dans des territoires peu denses, en soutenant financièrement l'ingénierie nécessaire pour leur développement. Il favorise également la mise en relation entre

les territoires candidats et les territoires et des entreprises pionnières, afin de bénéficier de leur retour d'expérience.

France Mobilités a pour objectif de soutenir l'expérimentation, le développement et la diffusion de solutions innovantes de mobilité dans tous les territoires. Ouverte à tous les acteurs de la mobilité (collectivités, entreprises, startups, associations, etc.), elle permet notamment de soutenir le déploiement de solutions de déplacements au quotidien telles que le covoiturage, l'autopartage ou encore le transport à la demande dans des territoires qui ne bénéficient pas aujourd'hui d'alternatives à l'usage de la voiture individuelle. Ce dispositif s'intègre dans la démarche de structuration de l'Autorité Organisatrice de la Mobilité à l'échelle du Genevois français.

Le dossier de candidature devra être déposé avant le 29 juin 2020. Les financements escomptés, selon l'axe déterminé, de la réponse sont compris entre 30 000 et 100 000 €.

Le second AMI nommé « Partenaires Environnement Energie » est porté par la Région Auvergne – Rhône-Alpes et vise à soutenir, par des subventions de fonctionnement, des actions qui contribuent au déploiement de la stratégie Environnement-Energie de la Région. Pour le Pôle métropolitain, il s'agit de valoriser des opérations portant sur le développement de l'Economie circulaire au sein du territoire du Genevois français.

Cet appel à projet est ouvert de façon permanente par la Région et fait l'objet d'un co-financement à hauteur de 80% de la dépense éligible dans la limite de 60 000€.

Pour ces deux AMI, le Pôle métropolitain, qui porte la candidature du Genevois français, assurera la gestion de projet et gèrera les flux financiers en tant que chef de file. La gouvernance de projet relève du Bureau du Pôle métropolitain.

Dans l'optique de pouvoir répondre à ces deux appels à manifestations dans les délais impartis et d'en organiser la gouvernance, il est nécessaire de travailler d'ores et déjà à la constitution des dossiers de candidature.

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la candidature du Pôle métropolitain du Genevois français à l'appel à manifestation d'intérêt « France Mobilités - Territoires d'expérimentation de nouvelles mobilités durables » ;
- **APPROUVE** la candidature du Pôle métropolitain du Genevois français à l'appel à manifestation d'intérêt « Partenaires Environnement Energie » ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents y afférant ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter le versement des subventions afférentes aux projets inscrits dans ces deux appels à manifestation d'intérêt et à la gestion de projet portée par le Pôle métropolitain.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 04/03/20

Publié ou notifié le 04/03/20

Le Président,
Jean DENAIS

A handwritten signature in blue ink, consisting of several vertical strokes and a diagonal line, is written over the bottom right portion of the seal.